



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 26 juin 2024

OBJET :

DE-24-06-1-15) FIXATION DES REDEVANCES PUBLICITAIRES DE LA VILLE A L'OCCASION DE L'OCCASION DE L'EVENEMENT "VINCENNES, CHATEAU DE LUMIERES"

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 14 juin 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. CHARDON (pouvoir à M. BONAVENTURE), Mme SERVIAN (pouvoir à Mme TOP), M. PITAVY (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. MICHON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2007 créant des redevances publicitaires relatives aux manifestations organisées par la Ville de Vincennes ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 3 avril 2024, créant des tarifs pour l'événement « Vincennes, Château de Lumières » ;

Considérant le souhait de la Ville de pouvoir proposer des tarifs de redevances publicitaires pour l'évènement « Vincennes, Château de Lumières »;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 17 juin 2024,

D É L I B È R E

à la majorité (6 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT,)

ARTICLE I : Les tarifs applicables aux redevances publicitaires pour l'événement « Vincennes, Château de Lumières » sont fixés comme suit :

- Valorisation du logo des partenaires sur tous les supports de communication (affiches – y compris leur insertion en page entière dans le magazine municipal Vincennes info et dans la saison culturelle municipale –, flyers, dossier de presse, teaser, site internet de la ville dédié à la manifestation et tous supports publicitaires etc.) : 25 000 € TTC
- Publicité du partenaire en 4e de couverture du magazine mensuel Vincennes info : 2 400 € TTC
- Publicité du partenaire en page intérieure dans la brochure annuelle culturelle : 600 € TTC
- Réception pour 80 personnes dans l'enceinte du Château (cocktail, service et privatisation d'un espace): 14 000 € TTC

- Réception pour 60 personnes dans l'enceinte du Château (cocktail, service et privatisation d'un espace): 11 000 € TTC
- Spot promotionnel du partenaire à diffuser dans le site de célébration des Jeux olympiques de Paris 2024 au Château du 26 juillet au 11 août : 35 000 € TTC
- Spot promotionnel du partenaire à diffuser lors de la manifestation cinéma en plein air dans le cadre du village paralympique sur le parvis de l'hôtel de ville du 29 au 31 août : 10 000 € TTC
- Spot promotionnel à diffuser avant la prise d'antenne dans le cadre de la diffusion de la finale de l'Euro de football 2024 sur le parvis de l'hôtel de ville le 14 juillet : 10 000 € TTC
- Bannière publicitaire sur le site internet dédié à la promotion de l'évènement et à sa billetterie : 10 000€ TTC

ARTICLE II : Les recettes issues de ces redevances publicitaires seront imputées aux chapitres et articles correspondants du budget communal.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé